



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2023

Présents :

- Annonay Rhône Agglo : Denis Sauze
Eglantine Gavoty (ne prend pas part aux votes)
- Commune de Brossainc : Christian Massola
- Commune de Roiffieux : Christophe Delord représenté par A.Villien et C.Jamonac
- Commune de Saint Désirat : Thierry Lhermet donne pouvoir à Christian Massola
- Energie Partagée : Sylvain Gombert donne pouvoir à Frédérique Genevois
- Coopawatt : Arnaud Clappier donne pouvoir à Frédérique Genevois
- Aurance Energies : Frédérique Genevois

Non représentées : Commune d'Annonay et de Vinzieux

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

L'année 2022 a vu la réalisation d'une bonne partie des installations en toitures de la première grappe :

- Talencieux, local technique (36 kWc)
- Ardoix, École (9 kWc)
- Ardoix local, technique (9kWc)
- Charnas, École (9kWc)
- Boulieu les Annonay : Boudrome (28kWc) et salle polyvalente (30 kWc)
- Vinzieux, annexe de la salle des associations (9 kWc)
- Saint Désirat, École (36 kWc)
- Annonay : bâtiment des Archives (66kWc)
- Boulieu les Annonay : Restaurant scolaire (36 kWc).
- Rochebrune (36 kWc) : bâtiment privé

Fin 2022, 5 installations étaient en service.

La recherche de solutions pour réaliser, malgré la hausse des couts, les deux projets d'ombrières, s'est poursuivie activement.

Parallèlement, en fin d'année la réflexion concernant l'autoconsommation s'est engagée.

La mise en place d'un système de surveillance de la production des centrales (Epices) a été effectuée.

Côté communication, des panneaux d'information, à apposer auprès de chaque centrale, ont été conçus, et réalisés. A Nos Watts était présent à la foire bio de Vernosc.

La double inauguration des installations d'Ardoix en fin d'année a été l'occasion de communiquer, en direction de la presse notamment.

Les sollicitations de mise à disposition de nouvelles toitures ont systématiquement fait l'objet d'une visite sur site avec les propriétaires.

Des contacts ont été noués, notamment en direction des entreprises, pour accéder aux toitures des bâtiments privés.

RAPPORT DE GESTION 2022

A- COMPTE DE RESULTAT ET BILAN

Les états annuels 2022 ne sont pas encore significatifs des grands équilibres bilanciaux et de la rentabilité d'A Nos Watts dans son cycle d'exploitation régulier, les mouvements sont essentiellement encore consacrés à l'investissement.

Ils font apparaître les éléments suivants :

Pour le bilan :

A l'actif, des immobilisations en cours de 521 014,91€ correspondant essentiellement aux dépenses d'investissement des premières centrales de la grappe.

Pour l'essentiel, le passif se partage presque équitablement entre, d'un côté, des fonds propres constitués des capitaux propres de 17 000 € et de la subvention d'investissement AURA de 200 000 €, de l'autre des dettes aux associés, au travers de comptes courants d'associés courts et long terme, pour un total de 190 000 €. S'y ajoute l'emprunt bancaire, dont la réalisation a débuté en mai.

Au global, le passif équivaut à l'actif pour un montant de 871 153,63 €.

Concernant le compte de résultat, l'activité de la société n'a généré que peu de produits : 2819,38€ de vente d'électricité, correspondant essentiellement à la production de Talencieux, raccordée en janvier.

Les charges d'exploitation sont essentiellement constituées des frais de gestion au bénéfice d'Aurance Energies, des honoraires comptables et des dépenses de mobilisation territoriale.

L'exercice comptable se solde par un déficit de 43 531,85 €, ce qui s'explique par le fait que les dépenses d'investissement ont été conséquentes, alors que les produits de la vente de l'électricité montent très progressivement en puissance, avec 4 centrales mises en service en fin d'année.

Conventions réglementées

Deux conventions réglementées ont couru sur l'exercice 2022:

- Convention pour le développement assuré par Coopawatt
- Convention pour la gestion assurée par Aurance Energies

Il faut ajouter la Convention de Comptes Courants d'Associés, signée le 16 octobre 2020, en vue de contribuer au financement du développement du projet.

Celle-ci a fait l'objet en 2022 d'un avenant, permettant de financer l'investissement de la partie toitures du projet.

B- PRODUCTION

La surveillance a été mise en place, pas de recul pour l'instant au niveau de la production.

LES ORIENTATIONS 2023/2024

A- LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN SERVICE DES CENTRALES

En début d'année l'installation du dépôt bus (68 kWc) a été réalisée. Cette installation est en attente de raccordement, tout comme celle des Archives à Annonay.

L'étude du projet de la salle polyvalente de Saint Cyr, suspendue un temps en raison de problèmes de structures, a été reprise, en envisageant l'installation de panneaux souples.

Les deux dernières toitures devraient être réalisées prochainement :

- Bogy, salle des fêtes (9kWc)
- Davézieux, Espace Jean Monnet (26 kWc)

Le projet de Vanosc a dû être abandonné, la réfection de la toiture devant être prévue préalablement à l'installation photovoltaïque.

En 2023 d'ores et déjà, les deux projets d'ombrières sont en cours de réalisation :

- le hangar sur le boulodrome de Roiffieux (100 kWc) est confié à deux artisans locaux (Un charpentier métallique (ERCM) et l'un des installateurs partenaires (Icare PV)). Il sera abouti d'ici l'été. La demande des communes du bassin sur ce type de réalisations est grande, ce type de projet pourra abonder une seconde grappe à venir.
- Le projet d'ombrières sur le parking de l'espace Montgolfier, à Davézieux, devrait être réalisé à l'automne, conduit par la société See You Sun, expérimentée sur les grands projets.

Parallèlement, les outils de communication se développent :

- Un site internet propre à ANW en janvier 2023
- La réalisation de panneaux d'information apposés à proximité de chaque centrale pour décrire la démarche
- Un « kiosque » Epices, qui permet, à partir de la plateforme de monitoring, de donner un accès grand public permettant de visualiser, en temps réel, les données de production d'un ou plusieurs sites.
- développement des actions de communication : la dernière en date est l'inauguration des trois centrales situées sur la commune de Boulieu les Annonay, qui a bien été relayée dans la presse et sur les réseaux.

Les études sur l'autoconsommation collective dans certains périmètres des installations déjà mises en service ont été confiées à Coopawatt, afin notamment de proposer aux collectivités, mais aussi aux propriétaires de toitures mises à disposition, la possibilité de bénéficier d'une partie de la production, le principal intérêt étant la stabilité des prix dans le cadre d'un contrat de gré à gré de longue durée, sans risques pour A Nos Watts. L'étude qui sera présentée fin juin prévoit également que le prix du kWh sera meilleur que celui du contrat de la collectivité.

Enfin, le Comité Technique envisage de commencer à étudier le contour d'une seconde grappe à l'automne, avec les toitures et espaces déjà identifiés, et en faisant à nouveau appel aux collectivités volontaires.

Cette étude comprendra deux volets :

- le développement des projets

- La recherche de financements, dans un contexte sensiblement différent.

B- LE FINANCEMENT

L'ajustement du budget prévisionnel, des besoins de fonds propres et des comptes courants d'associés des membres fondateurs a été réalisé avec le soutien actif d'EPI, pour intégrer le financement des ombrières. Un appel aux communes qui étaient déjà associées a été réalisé.

Pour l'instant l'investissement financier citoyen du territoire (24 actionnaires pour un montant de 37 900€) permet l'apport de fonds propres dû par Aurance Energies pour le projet.

Les communes ont quant à elles été sollicitées pour entrer au capital de la société. 5 ont pour l'instant répondu favorablement : Annonay, Brossainc, Roiffeix, Saint Désirat et Vinzieux.

C- LE RENFORCEMENT ET L'ORGANISATION DU GROUPE CITOYEN

Suite à la proposition en début d'année d'un moment convivial pour partager la galette et informer de l'avancée du projet, nous avons recruté deux nouveaux bénévoles très actifs, l'un sur la surveillance de la production, et l'autre sur les actions de sensibilisation dans les écoles et la gestion.

Des renforts plus ponctuels rejoignent certaines actions, comme le stand Biocoop au printemps,

D- LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Elles sont proposées dans toutes les écoles dont la toiture accueille une installation, et qui ne bénéficient pas du programme Watty.

Jusqu'à présent, toutes les écoles concernées ont répondu favorablement. Jeanne (Agglo) et Danielle (bénévole) interviennent dans toutes les classes de la petite section au CM2.

RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{ère} résolution

Après avoir entendu le rapport de gestion adopté par le comité de direction, les associés réunis en assemblée générale ordinaire approuvent le dit rapport et donnent quitus de sa gestion à Aurance Energies, président et aux membres du Comité de direction.

Vote

Collège	Pour	Contre	Abstention
Citoyens et acteurs du territoire	1	0	0
Collectivités	4	0	0
Partenaires	2	0	0
Total	7	0	0

2^{ème} résolution

Après avoir pris connaissance des comptes annuels arrêtés par le comité de direction qui constatent un résultat de - 43 531,85 €, euros et un total de bilan de 871 153,63 €, les associés réunis en assemblée générale ordinaire approuvent les comptes annuels de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires après avoir constaté un résultat net négatif de - 43 531,85€ euros et que le report à nouveau de 2021 s'élevait à -14 518,96€, décide l'affectation du solde négatif au compte report à nouveau, qui s'élève donc à - 58 050,81€.

Vote

Collège	Pour	Contre	Abstention
Citoyens et acteurs du territoire	1	0	0
Collectivités	4	0	0
Partenaires	2	0	0
Total	7	0	0

3^{ème} résolution

Les associés réunis en assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du comité de direction, constatent que deux conventions réglementées ont été appliquées sur l'exercice 2022 avec Coopawwat, pour le développement, et Aurance Energies pour la gestion.

4^{ème} résolution

Les associés réunis en assemblée générale ordinaire, prennent acte du montant du capital social de la société, qui s'élève au 31 décembre 2022 à 17 000€.

5^{ème} résolution

Les associés réunis en assemblée générale ordinaire confèrent par les présentes, tous les pouvoirs nécessaires, au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales qu'il appartiendra.

Vote

Collège	Pour	Contre	Abstention
Citoyens et acteurs du territoire	1	0	0
Collectivités	4	0	0
Partenaires	2	0	0
Total	7	0	0